



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 03.03.2017

C(2017) 1156 final

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier le Sénat pour son avis sur la première phase de l'approfondissement de l'Union économique et monétaire (ci-après "UEM") adopté le 10 novembre 2016.

Le parachèvement de l'UEM figure parmi les dix priorités de la Commission, et repose sur les grands principes énoncés dans le Rapport des cinq présidents du 22 juin 2015. Comme annoncé dans le discours sur l'Etat de l'Union de septembre 2016, la Commission publiera un livre blanc sur le futur de l'Europe, à l'occasion du 60e anniversaire des traités de Rome. Nous y examinerons entre autres les moyens de renforcer et de réformer notre Union économique et monétaire.

La Commission est reconnaissante du soutien exprimé par le Sénat en faveur de l'approfondissement de l'UEM, et partage sa volonté de rendre la zone euro plus visible, de clarifier son architecture, ainsi que de renforcer sa résilience face aux chocs économiques.

Depuis la mise en œuvre de la première phase de l'approfondissement de l'UEM en octobre 2015, de nouvelles procédures et institutions sont en place à l'initiative de la Commission pour simplifier et renforcer l'impact de la gouvernance de la zone euro, telles que le Comité budgétaire européen consultatif indépendant et les conseils nationaux de la productivité. La Commission tient à clarifier le rôle de ces institutions, au vu des questions soulevées dans l'avis du Sénat.

Le Comité budgétaire européen a été officiellement établi le 19 octobre 2016 avec un mandat clair : conseiller la Commission, de façon indépendante, sur les questions de surveillance budgétaire des Etats. Le Comité a pour rôle d'évaluer l'application des règles budgétaires de l'Union européenne, de conseiller la Commission sur l'orientation budgétaire de la zone euro dans son ensemble, et de coopérer avec les autorités budgétaires nationales indépendantes des Etats membres. De plus, le Comité peut être consulté de manière ad hoc par la Commission européenne sur des questions budgétaires.

*M. Jean BIZET
Président de la Commission
des affaires européennes du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS Cedex 06*

*cc. M. Gérard LARCHER
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS Cedex 06*

Les conseils nationaux de productivité seront quant à eux chargés de livrer une analyse publique des évolutions de la compétitivité et de la productivité. Leur action aura donc pour but d'améliorer l'information des acteurs nationaux sur les défis auxquels l'économie est confrontée ainsi que sur la pertinence et la qualité des réformes mises en place pour ce faire. En particulier, ils ne se substitueront en rien aux parlements nationaux mais, au contraire, devraient mettre à la disposition de ces derniers une expertise complémentaire indépendante pour apprécier les réformes¹. Au niveau européen, les conseils nationaux de la productivité permettront une meilleure prise en compte des perspectives nationales dans l'évaluation par la Commission de la situation économique. Sans que ces organismes n'aient vocation à jouer un rôle formel dans le semestre européen, ils devraient donc contribuer à améliorer la qualité de l'analyse qui sous-tend les recommandations du Conseil et ainsi contribuer à une meilleure appropriation.

S'agissant des clauses de flexibilité permises par le Pacte de Stabilité et de Croissance, celles-ci représentent un équilibre entre la nécessité de favoriser la croissance et la nécessité d'assurer la soutenabilité des finances publiques. Elles permettent d'introduire des incitations supplémentaires visant à favoriser les réformes structurelles et les investissements publics. La Commission et le Conseil se sont mis d'accord lors du Conseil Ecofin du 6 décembre dernier pour donner plus de poids à l'évolution des dépenses publiques dans le cadre de la méthodologie d'évaluation du Pacte. Cette dernière représente un indicateur clé pour permettre la mise en œuvre de politiques budgétaires prudentes et corriger les déficits excessifs. Un tel indicateur est observable, facile à communiquer et directement influençable par le gouvernement. Le mettre au centre du Pacte renforce sa prévisibilité, sa transparence, et augmente sa crédibilité.

Des améliorations ont été également réalisées concernant la coordination des politiques économiques. Depuis 2016, la Commission a déjà pris des mesures pour structurer le semestre européen en deux parties, la première dédiée à la zone euro, la seconde aux situations des Etats membres, qui sont désormais davantage intégrées.

La mise en œuvre des réformes représente une étape cruciale dans ce processus de coordination. La Commission évalue les actions et communique régulièrement sur ce sujet, notamment dans les rapports pays annuels. La création du nouveau service de support aux réformes structurelles a pour vocation d'aider cette mise en œuvre, sur la base d'une demande faite par les Etats membres concernés et sous la forme de mesures d'appui. Afin d'augmenter l'appropriation par les Etats membres des recommandations du Conseil, la Commission a l'intention d'intensifier le dialogue avec les Etats membres, tant au moment de la préparation des rapports pays que lors de la préparation des programmes nationaux et des recommandations spécifiques par pays.

¹ Dans le cas de la France, les institutions existantes et dont le rôle se rapproche de celui d'un conseil national de productivité (par exemple France Stratégie, le Conseil d'analyse économique ou le Conseil économique social et environnemental) sont d'ailleurs régulièrement entendues par le parlement dans le cadre de ses travaux.

La Commission est en train de négocier avec les co-législateurs une proposition de règlement établissant le programme d'appui à la réforme structurelle pour la période 2017-2020. Ce programme a pour but de renforcer la capacité globale des États membres à mettre en œuvre des réformes institutionnelles, structurelles et administratives propices à la croissance, notamment grâce à une assistance destinée à garantir l'utilisation efficiente et efficace des fonds de l'Union. Le règlement proposé serait doté de 142,8 millions d'euro sur quatre ans.

Concernant la représentation extérieure de la zone euro, la Commission tient à rappeler que son initiative fait partie d'un paquet plus large de mesures pour parachever l'UEM. Les progrès réalisés en matière d'intégration entre les États membres de la zone euro doivent être reflétés dans une représentation extérieure unique, notamment au sein du Fonds Monétaire International (FMI). La proposition de décision pour une représentation unifiée met en avant plusieurs mesures pour permettre à la zone euro de s'exprimer avec une seule voix, tout en prenant en compte les structures actuelles d'adhésion du FMI. Les États membres de la zone euro demeurent des membres individuels et souverains du Fonds. Par ailleurs, la Commission respecte entièrement les pleines compétences de la BCE.

La Commission prend bonne note des interrogations du Sénat concernant le pilier européen des droits sociaux. Le lancement d'une nouvelle phase de convergence des systèmes nationaux d'emploi et de protection sociale est devenu une nécessité tant pour l'Union européenne que pour l'UEM. Il est nécessaire d'une part, de renforcer la capacité d'adaptation des marchés du travail et des systèmes de protection sociale en cas de chocs économiques et, d'autre part, de soutenir la croissance et le bien-être, y compris à travers de meilleures opportunités et une redistribution plus efficace de la richesse. Dans ce cadre, le pilier social et ses instruments de mise en œuvre seront présentés par la Commission en 2017. Il ne s'agira pas seulement de mettre en place une série d'indicateurs pour le suivi des politiques nationales. Les instruments de mise en œuvre du pilier pourront être de nature différente, et prendre par exemple la forme d'avancées dans l'acquis législatif ou d'un soutien budgétaire ciblé. Le cadre de la gouvernance économique européenne pourrait être renforcé et une meilleure articulation envisagée dans ce contexte entre la dimension européenne et celle de la zone euro.

Accroître les interactions entre la Commission et les parlements nationaux est l'un des objectifs affichés du Rapport des cinq présidents. C'est dans cette optique que le Commissaire aux affaires économiques et financières, Pierre Moscovici, est intervenu devant l'Assemblée nationale le 14 décembre 2016.

En espérant que ces précisions répondront aux questions soulevées par le Sénat, nous nous réjouissons, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



*Frans Timmermans
Premier Vice-président*



*Valdis Dombrovskis
Vice-président*